

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/42

10 décembre 1996

(96-5164)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

NICARAGUA

Déclaration de S.E. M. Pablo Pereira
Ministre de l'économie et du développement

Depuis la réunion de Marrakech, en avril 1994, la mondialisation de l'économie mondiale a continué sur sa lancée, accompagnée d'une tendance à l'intégration régionale et d'un effort généralisé de libéralisation du commerce.

Aujourd'hui, à Singapour, nous devons marquer une pause pour tenter de voir où nous en sommes et où nous voulons aller.

L'Amérique centrale, et le Nicaragua qui en fait partie, ont opté pour l'intégration régionale et continentale. Les efforts d'intégration se poursuivent dans un cadre permanent et institutionnalisé, renforcés aujourd'hui grâce au système de l'OMC et à l'accession à l'Organisation de tous les partenaires régionaux.

Nous croyons que l'intégration économique est un moyen de consolider l'économie des pays d'Amérique centrale et qu'elle contribue à dynamiser le commerce mondial. Nous avons opté pour un modèle qui, loin de promouvoir le protectionnisme, respecte strictement les règles et disciplines de l'OMC et renforce le système de commerce multilatéral.

Le Nicaragua déploie des efforts considérables pour procéder à la révision de sa législation interne afin de mettre en oeuvre les obligations qui lui incombent du fait de la signature et de l'adoption des Accords de l'OMC.

Nous pensons que pour continuer dans cette voie, le meilleur soutien, le meilleur encouragement qui puisse nous être donné, c'est que tous les Membres de l'OMC respectent ce qui a été convenu dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre des engagements, la majorité des pays en développement déploient des efforts semblables aux nôtres. En revanche, nous nous devons de dire haut et fort qu'un certain nombre de pays industrialisés doivent en faire davantage pour libéraliser le commerce.

Il convient de souligner qu'il ressort des examens des politiques commerciales effectués à l'OMC que les pays développés ont tendance à protéger leurs secteurs sensibles, alors que les pays en développement avancent sur la voie de la libéralisation, de la déréglementation et de la privatisation, ce qui nous amène à considérer que c'est nous, les pays en développement, qui apportons des contributions relativement plus importantes au système de commerce multilatéral.

Le programme de travail de l'OMC est évidemment très vaste. Sans vouloir dresser des priorités ou écarter certains points, puisque tous sont dans notre intérêt, je voudrais en évoquer quelques-uns.

En ce qui concerne l'agriculture, l'imposition de contingents, les subventions - dont le montant va jusqu'à atteindre 250 millions de dollars EU - l'application de mesures techniques et sanitaires, auxquelles recourent encore les pays développés, constituent pour nos produits une forme de concurrence déloyale. Cette attitude a eu des effets dévastateurs sur nos économies déjà fragiles, et dans l'ensemble le Nicaragua ne voit guère que les négociations du Cycle d'Uruguay aient eu des effets positifs dans ce secteur.

Le secteur des textiles est capital pour l'Amérique centrale, à la fois parce qu'il est créateur d'emplois et parce qu'il représente une part importante de nos exportations. Les effets du Cycle d'Uruguay n'ont pas non plus été satisfaisants dans ce secteur. L'intégration des produits textiles et des vêtements a été limitée et les produits qui présentent un intérêt spécial pour nos pays en sont exclus. Nous déplorons en outre le recours abusif aux mesures de sauvegarde transitoires appliquées pendant les deux premières années de mise en oeuvre de l'Accord et nous lançons un appel aux pays importateurs pour qu'ils en usent avec la plus grande modération et de manière compatible avec les dispositions et les procédures prévues dans l'Accord.

Nous, pays d'Amérique centrale, souhaiterions que la Conférence de Singapour aboutisse pour le moins à l'engagement d'améliorer l'intégration des produits textiles et de faire un usage modéré de ceux qui sont "soumis à des contingents" et à une plus grande transparence du mécanisme de règlement des différends de l'Accord sur les textiles.

En ce qui concerne le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, c'est un acquis dont nous nous félicitons tous. Nous devons continuer de consolider cet acquis; c'est pourquoi les recommandations des groupes spéciaux doivent être strictement mises en oeuvre en vue du renforcement institutionnel de l'Organisation. L'application de mesures unilatérales ou extraterritoriales compromet cet acquis et joue au détriment du système de commerce multilatéral.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la Conférence devrait en principe s'attacher avant tout à déterminer l'état d'avancement du programme de travail approuvé à Marrakech et à adopter des décisions qui lui permettent de mettre en oeuvre le programme de travail des prochaines années dans des secteurs particulièrement sensibles pour les pays en développement comme l'accès aux marchés, l'agriculture, les textiles et les vêtements.

Nous nous félicitons de voir que l'OMC reconnaît de plus en plus les caractéristiques et les problèmes particuliers des petits pays.

A cet égard, les avantages comparatifs des pays en développement, parmi lesquels figure le coût de la main-d'oeuvre, ne peuvent ni ne doivent en aucun cas justifier l'imposition, par les puissances commerciales, de conditions quelles qu'elles soient, pour bloquer l'accès à un marché.

Les petits pays veulent une Organisation mondiale du commerce forte; c'est là une nécessité pour que nous puissions tous préserver nos intérêts dans des conditions d'égalité et profiter ainsi du développement du commerce mondial.

Nous estimons qu'il est opportun de jeter les bases de l'examen d'un code multilatéral appelé à stimuler et à réglementer la libre concurrence et à définir les règles garantissant la transparence en ce qui concerne les achats du secteur public.

Ces nouvelles questions doivent être examinées en tenant compte de la capacité de participation de tous les Membres, sans imposer des rythmes de travail qui risqueraient d'en marginaliser certains. N'oublions pas que la transparence implique la participation. Nous devons donc conserver un processus de discussion et de prise de décisions participatif et consensuel.

Je ne voudrais pas terminer sans saluer le peuple courageux et travailleur de Singapour, modèle de réussite pour tous les pays en développement. Singapour a su faire preuve d'une admirable sagesse pour venir à bout de tous les obstacles qui étaient sur sa route et atteindre des niveaux de vie élevés auxquels les autres peuples aspirent. Nous vous en félicitons et nous vous remercions de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé et qui nous a fait nous sentir chez nous, sous ce climat tropical qui nous rappelle celui de notre terre d'Amérique centrale.